



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget 2026 réalisé sur la base du débat d'orientation budgétaire, a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;

- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité :

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des indemnités aux élus, des salaires du personnel technique et administratif ainsi qu'à sa vocation de retrouver le bon état écologique des masses d'eaux par des travaux de restauration des milieux aquatiques ou prévenir les risques d'inondations, notamment par des travaux d'entretien du domaine public fluvial ;

De l'autre, la section d'investissement pour acquérir le matériel nécessaire au service ou effectuer des études préalables à des travaux ou pour améliorer la connaissance du territoire.

Le budget primitif qui est aujourd'hui présenté respecte parfaitement ces objectifs.

Il s'équilibre :

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à **726 774, 74 €** (dont l'excédent 2025).

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à **194 151, 85 €** (dont l'excédent 2025).

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, mais aussi d'assurer les travaux en milieux naturels qui sont considérés comme du fonctionnement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

1- Dépenses de fonctionnement 2026

011 - Les dépenses de fonctionnement sont constituées des achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, travaux de restauration des milieux aquatiques et travaux d'entretien du Cher, assurances (voir détail budget détaillé annexé)... Environ 299 135 € seront consacrés aux divers travaux d'entretien du Domaine public Fluvial (retrait d'embâcles, arrachage manuel de jussie) ainsi qu'aux travaux prévus à l'Accord de territoire Milieux Aquatiques (création de méandres, travaux de continuité écologique, aménagement d'une zone tampon humide agricole, plantation de haies...). Le reste du montant inscrit au compte 61521 correspond à des écritures comptables d'équilibre budgétaire. Ce compte représente 71 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat.

012 - Les ressources humaines représentent 16,1 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat.

042 - La dotation aux amortissements représente 2,8 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat.

65 - Les charges de gestion courantes représentent les indemnités des élus (net + charges) et certaines charges informatiques qui représentent 4,4 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat.

66 - Les intérêts d'emprunt représente 0,0 % des dépenses de fonctionnement du Syndicat.

2- Recettes de fonctionnement 2026

002 - Le report de l'excédent de l'exercice 2025 s'élève à 284 407, 67 €, soit + 1507, 58 € par rapport à 2025.

70 - Les produits liés à la gestion de l'occupation du domaine public fluvial du Cher, ainsi que les baux de chasse et de pêche sont estimés à 16 580,00 €, dont un report de 8 395 €.

74 - S'agissant des participations des communautés de communes adhérentes, le montant des cotisations reste identique à 2025 pour une recette totale de 146 700 €. Les autres subventions de fonctionnement, essentiellement liées à l'Accord de Territoire Milieux Aquatiques (Agence de l'Eau, Région Centre-Val de Loire, FEDER, Département de Loir-et-Cher et Département du Cher) sont en nette augmentation pour un montant de 268 108 €.

75 - Les produits divers de gestion courante sont nuls.

76 - Représente les produits financiers reversés par le crédit agricole.

Détail des dépenses et recettes de fonctionnement par compte :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
COMPTES	MONTANTS	%	COMPTES	MONTANTS	%
011 Charges générales	539 394,74 €	74%	002 Excédent de fonctionnement reporté	284 407,67 €	39%
012 Charges de personnel	82 980,00 €	11%	042 Opérations d'ordre de transfert entre secti	10 973,00 €	2%
023 Virement à la section d'investissement	52 308,90 €	7%	70 Produits des services, du domaine	16 580,00 €	2%
042 Opération d'ordre transfert entre sections	20 341,10 €	3%	74 Dotation/participation	414 808,07 €	57%
65 Autres charges de gestion courante	31 750,00 €	4%	75 Produits divers de gestion courante	- €	0%
66 Charges financières	- €	0%	76 Produits financiers	6,00 €	0%
TOTAL	726 774,74 €	100%	TOTAL	726 774,74 €	100%

3- Dépenses d'investissement 2026

16 - Remboursement capital emprunt nul (absence d'emprunt en cours).

20 - Immobilisation incorporelles : Essentiellement les études prévues à l'accord de territoire Milieux aquatiques (163 678,85 € budgétés).

21 - Immobilisation incorporelle : achat de matériel de bureau, informatique, matériel technique ou encore acquisition foncière (19 500 € prévus).

4- Recettes d'investissement 2026

001 - Solde d'exécution 2025

10 - FCTVA

13 - Subventions d'investissements liées aux actions de l'Accord de territoire, correspondant aux études préalables aux travaux (151 690 € - AELB, Départements).

28 - Immobilisations : montant de l'amortissement de l'exercice en cours 20 341 € (cf. détail tableau des immobilisations 2026).

040 - Dotations des amortissements

Détail des dépenses et recettes d'investissement par compte :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	MONTANTS	%	COMPTES	MONTANTS	%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 973,00 €	6%	001 Solde d'exécution	39 018,12 €	20%
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	0%	021 Virement de la section de fonctionnement	51 914,81 €	27%
20 Immobilisations incorporelles	163 678,85 €	84%	28 Amortissement des immobilisations	20 341,10 €	10%
21 Immobilisation corporelles	19 500,00 €	10%	13 Subventions d'investissement	82 877,82 €	43%
			10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	
TOTAL	194 151,85 €	100%	TOTAL	194 151,85 €	100%

Immobilisations 2026 :

Le détail des amortissements des immobilisations est joint en annexe.

	Acquisition	Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2026	Total sorties exercice en cours	Plus / moins value	Valeur Brute Restante
	Valeur Origine	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice				
Total Général	116 353,94	32 501,73	20 341,10	52 842,83	63 511,11	0,00	0,00	116 353,94

Annuité d'emprunt :

Néant.

Effectif et coûts 2026 :

Fonction	2025						
	Brut	Charges	Total	Heures			
Assistant administratif	12 247 €	5 398 €	17 645 €	881	20,02 €	893	18 318 €
Stagiaire	2 683 €	- €	2 683 €	558	4,81 €	558	2 683 €
Technicien de rivière	40 347 €	15 651 €	55 998 €	1 645	34,04 €	1 645	56 436 €
	55 277 €	21 049 €	76 326 €				77 437 €

Indemnités des élus 2026 :

Fonction	2024	2025					2026
	Total	Brut	Charges	Total	Heures	Cout horaire	Total
Président	13 281 €	12 623 €	673 €	13 281 €	- €	- €	13 281 €
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	5 263 €
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	5 263 €
Vice-Président	5 263 €	5 051 €	212 €	5 263 €	- €	- €	5 263 €
	29 070 €	27 775 €	1 309 €	29 070 €			29 070 €

Participation des Communautés de Communes 2026 :

EPCI à FP	Taux	2022	2023	2024	2025	2026
CC CHABRIS PAYS DE BAZELLE	9,56%	15 379 €	1 434 €	14 025 €	14 025 €	14 025 €
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	37,02%	79 348 €	5 553 €	54 308 €	54 308 €	54 308 €
CC VAL DE CHER CONTROIS	30,51%	56 643 €	4 577 €	44 758 €	44 758 €	44 758 €
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	22,91%		3 437 €	33 609 €	33 609 €	33 609 €
TOTAL	100,00%	151 370 €	15 000 €	146 700 €	146 700 €	146 700 €

Les prévisions de dépenses 2026

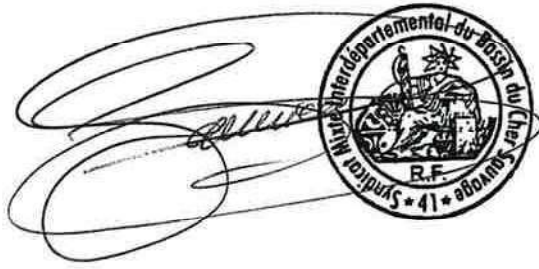
L'évolution à la hausse des dépenses 2026 est liée à la mise en place des premiers travaux de restauration programmés dans le 1er Accord Territorial Milieux Aquatiques. A savoir :

- Entretien du lit mineur du Cher : 40 000 € (61521 Terrains)
- Arrachage de jussie : 15 000 € (61521 Terrains)
- Entretien de la végétation sur le plan d'eau Bosquet à Saint-Loup : 6 000 € (61521 Terrains)
- Création de méandres dérivation de l'Etang communal des Sceps à Genouilly : 57 600 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)
- Restauration de la continuité écologique sur 4 ouvrages d'art sur la Prée à Saint Georges-sur-la-Prée : 23 760 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)
- Restauration de la continuité écologique au Prieuré de Grandmont à Genouilly : 38 760 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)
- Restauration de la continuité écologique au lavoir de Saint-Loup : 52 800 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)
- Aménagement d'une zone tampon humide agricole : 40 000 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)
- Plantation de 800 ml de haies : 10 000 € (61521 Entretien et réparation sur le terrain)

Plusieurs actions budgétées en 2025, commencées en 2025 mais facturées en 2026 sont reportées au budget 2026 :

- Etudes morphologiques et continuité : 107 720 € (2031 Frais d'études)
- Diagnostic ruissellement sur le bassin versant de la Prée : 57 635 € (2031 Frais d'études)
- Mise en place d'un site internet : 2 500 € (2051 Concessions et droits similaires)

Fait à Gièvres, le 8 juin 2026
Le Président
Romain Sourieux



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 041-254100746-20260610-BPSMBCS2026-BF

